

**GARAGE SOURGET S.A.S.**  
RÉPARATEUR AGRÉÉ PEUGEOT



PEUGEOT

S.A.S au capital de 972 777€  
RCS Rennes 412 010 498 - Siret : 412 010 498 00027 - NAF 4520 A  
N° ID TVA : FR 82 412 010 498  
IBAN BPO FR76 1380 7006 5711 0210 6485 131  
BIC / SWIFT : CCBPFRPPNAN

MME MESA CAMILLE  
65 Bd JACQUES CARTIER  
35000 RENNES

14, rue Jules Vallès (Cleunay)  
CS 93922 - 35039 Rennes Cedex  
Tél. +33 (0)2 99 67 02 67  
E-mail sourget@sourget.fr

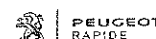
**DUPLICATA FACTURE** du : 09/03/2021  
CHEQUE Echéance le : 09/03/2021  
Magasinier : J-C HIARD

Page :1/1

TVA :

N° Document	N° Client	Votre Commande	Marque	V.I.N.		N° Immatriculation	Kilométrage	N° Commande	
141529	01003							443941	
Désignation		N° Pièce	Quantité	C	T	Prix unitaire hors taxe	Remise %	Prix unitaire net hors taxe	Montant
** 443941 DU 09/03/2021 **									
ELC01-ELEGEND 26		YQU538	1,00	4		1207,50	0,00	1207,50	1207,50
N DE SERIE 5 001671358884									
TATOUAGE PARAVOL		PR	1,00	4		25,00	0,00	25,00	25,00
			Total hors taxe		Montants T.V.A.			Total T.T.C	
			PI : 1232,50		(4) 20,000			1479,00	
			MO : 0,00		1232,50				
			DIV : 0,00		246,50				

Coupon à joindre à votre règlement		
N° Document	N° Client	N° Commande
141529	01003	443941
chéance le : 09/03/2021		1479,00



**MODALITÉS ET CONDITIONS DE RÈGLEMENT :** Toutes nos ventes, fournitures, réparations et prestations de services sont payables à nos bureaux, au comptant à la date de facturation et ne font l'objet d'aucune condition d'escompte. Lorsque l'acheteur est un professionnel, en application de l'article L441-6 du Code de Commerce, il est expressément convenu qu'en cas de retard de paiement, l'acheteur pourra se voir appliquer des pénalités calculées sur les sommes exigibles et non payées à bonne date aux taux minimum prévus par la loi, égal à 3 (trois) fois le taux d'intérêt légal en vigueur, à compter de la date d'exigibilité des dites sommes. Par ailleurs, une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement d'un montant minimum de 40 € (quarante euros) pourra être appliquée à l'acheteur.

**RÉSERVES DE PROPRIÉTÉ :** Le transfert de la propriété des marchandises objet de la présente facture est suspendu jusqu'au paiement intégral de leur prix conformément aux dispositions de l'article L.621-122 du Code de Commerce, les titres étant, néanmoins, transférés à l'acheteur dès la livraison des marchandises.